

Réseau Amap AUVERGNE RHÔNE-ALPES

2025

RAPPORT FINANCIER

RÉSEAU AMAP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- BILAN ACTIF -

RESEAU AMAP AUVERGNE RHONE ALPES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	279 978	155 433	124 545	121 845
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 266	4 564	702	1 755
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 795		2 795	2 795
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**288 054**	**159 997**	**128 057**	**126 411**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	38 646	2 183	36 463	10 756
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	97 291		97 291	125 204
Charges constatées d'avance	241		241	1 380
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	52 222		52 222	79 580
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**188 401**	**2 183**	**186 218**	**216 920**
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	**476 455**	**162 180**	**314 275**	**343 330**

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

RESEAU AMAP AUVERGNE RHONE ALPES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	119 206	103 174
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	3 160	16 032
Situation Nette (sous-total)	**122 366**	**119 206**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	112 148	99 863
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	**234 514**	**219 068**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	14 361	22 498
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**14 361**	**22 498**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		438
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		**438**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 789	6 917
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 255	38 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		153
Produits constatés d'avance	8 356	55 596
TOTAL DETTES	**65 399**	**101 326**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**314 275**	**343 330**

*Modèle Association

En 2025, le réseau AMAP AuRA est face à une situation exceptionnelle pour la clôture comptable : Le cabinet comptable CEGAR est en liquidation judiciaire par décision de justice. Le CEGAR était par l'intervention d'Alain Guerry, le cabinet comptable depuis 2014 du réseau AMAP AuRA.

Le réseau a donc été dans l'incapacité de produire son rapport financier et de le faire voter lors de l'AG du 25 avril 2026. Cette assemblée générale a voté le report du vote du rapport financier dans une AG spéciale qui doit se tenir sur l'automne 2026.
Le bureau du réseau AMAP AuRA s'est mis en recherche d'un nouveau cabinet comptable afin d'assurer son obligation légale, le choix s'est porté sur le cabinet Qintens.
Le réseau AMAP AuRA a également un cabinet de commissariat aux comptes : TSARAP car le réseau AMAP AuRA dépasse les 153K€ de subventions publiques depuis 2021.

En 2025, le plan comptables des associations évolue, celui-ci impacte la lecture comparative des états de comptabilités (compte de résultat)

- les flux financiers reçus l'année N concernant l'année N-1 ne sont plus positionnés en exceptionnel mais en exploitation
- il n'y a plus de notion d'exceptionnel mais d'extraordinaire

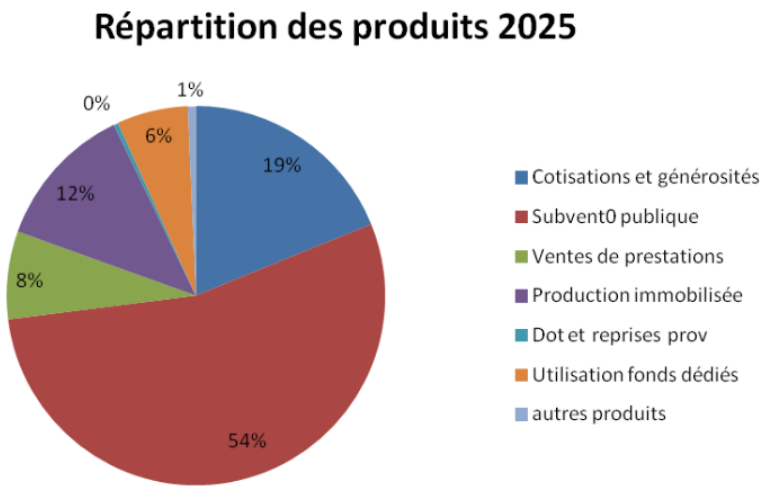
Cette évolution a une incidence sur le traitement des investissements qui sont portés au bilan. Les charges et produits d'exploitation sont "gonflés" artificiellement.

A l'actif du bilan est porté en immobilisations incorporelles les prestations de service et le temps de travail et au passif du bilan la subvention d'investissement, ces deux éléments du bilan sont amortis.

Pour rappel, le rapport financier est basé sur une vue économique afin d'apporter à tout profil de lecteur les éléments financiers, c'est également pour cette raison que certaines informations sont inscrites plusieurs fois.

LES PRODUITS

Les produits de l'exercice 2025 s'établissent à 371K€ contre 396k€ en 2024 soit -26K€.
* K€ = 1000 €



Les adhésions et dons AMAP et paysan·nes

Les adhésions représentent en 2025 : 69 855€ contre 66 539€ en 2024 soit une augmentation de 4% (pour mémoire 2023 : 64 970€).

Cette augmentation s'explique par une clôture tardive des comptes 2025 car elle inclut des adhésions amapien.nes qui sur un rythme "normal"de clôture comptable (février) auraient été connues post clôture AG. Ces adhésions représentent 4 510€ représentant 327 foyers amapien.nes.

Entre 2025 et 2024, on constate (hors le réseau des AMAP d'Isère)

→ En 2025, 68 paysan.ne.s ont adhéré représentant un montant de 3 625€ avec une cotisation moyenne de 53,31€ alors qu'en 2024 il avait été collecté 4 830€ pour une cotisation moyenne de 57.82€

→ En 2025, le montant des adhésions amapiennes représentent 57 141€. Pour rappel le changement de membres a été voté à l'AGE du 25/04/2026 donc pour la clôture 2025 les membres sont encore les amapien.nes donc l'information sur le montant unitaire de l'adhésion amapienne est de : 13,17€ contre 13.01€ en 2024.

→ Adhésions 2024 reçues en 2025 : 2589€ (inclues en Cotisations dans le résultat comptable de 2025, sur exercice antérieur étaient inclus en produits exceptionnels)
→ Dons AMAP et paysan.nes en 2025 : 1 190€ (2024 = 2 475€)

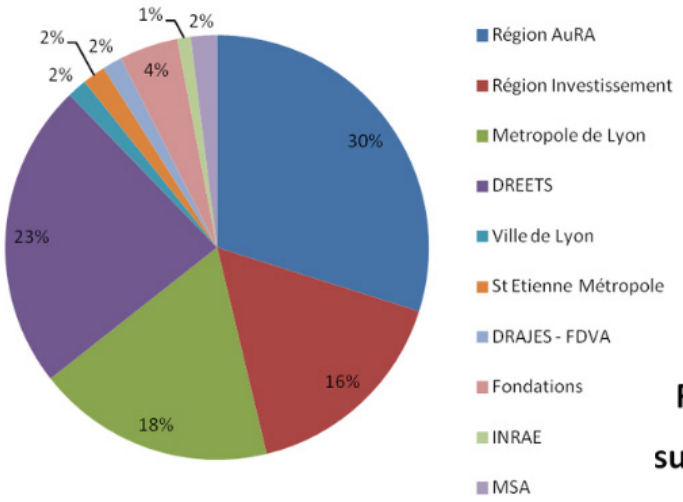
Depuis 2023, une modification des règles de reversement d'adhésions s'applique entre le réseau des AMAP d'Isère et Auvergne-Rhône-Alpes. Le réseau d'Isère reverse 3,50€ sur les 20€ versés par les amapien·nes adhérent·es soit 6 500€ pour 2024 (2024 = 6 359€).
Jusqu'en 2022, le réseau des AMAP d'Isère reversait 31% des adhésions qu'il collecte, et le réseau AMAP AuRA versait une aide à l'emploi.

Les ventes de biens et services

En 2025, les ventes de produits ont généré 26 678€ de recettes (2024 = 7 829€)
Ces ventes de produits sont constituées principalement d'interventions sur les projets avec des partenaires : CELAVAR (AITA - 13 600€*), CELAVAR (PNA- 5700 €), Miramap (1 750€) et Urgenci (2250€), l'INRAE (1000€), les AMAP de Provence (500€).
*En 2024, les partenaires d'INPact (dossier de subvention AITA) étaient signataires de cette convention donc le montant est inscrit dans les subventions (2024)

Les subventions

Les subventions en 2025 s'élèvent à 191 904€ (2024 = 200 535€).
En 2021, le réseau AMAP AuRA dépasse le seuil de 153 000€ de subventions publiques ce qui l'oblige à prendre un Commissaire aux comptes en plus de l'expert comptable.



Répartition des subventions 2025

ÉTAT VIA LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

DRAAF (Ministère de l'Agriculture en Région)
*A partir de 2025, les partenaires d'INPact précédemment partenaires du dossier de subventions AITA sont associés comme prestataires de service du CELAVAR (Cf. Les ventes et biens de service).

DRAJES (Ministère de l'Éducation en Région)
→ 2 500€ FDVA innovation (développement d'un module de gestion des contrats solidaires dans clic'AMAP)
→ 500€ FDVA Formation des bénévoles (Formation des membres du CA "Prise de décision en contexte difficile" menée par l'IFMAN)

DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
Le réseau a été lauréat en 2023 de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" pour un financement de 140 750€ sur 3 ans (pour les réseaux AMAP AuRA et Isère), ce projet a bénéficié d'un avenant de 1 740€ en plus en 2024.
→ 46 916€ ont été utilisés en 2025 en Isère et en AuRA pour le temps d'accompagnement, de formations et de campagne numérique sur l'accessibilité alimentaire auprès des AMAP de la région.

Collectivités territoriales

Région Auvergne-Rhône-Alpes
→ 60 000€ Subvention de fonctionnement sur projet - financés à 80 %
→ Subvention d'investissement financés à 80% pour les immobilisations incorporelles, les coûts de productions sont neutralisés dans le résultat (prestations, salaires, subventions). Les investissements sont positionnés à l'actif du bilan depuis 2020 pour clic'AMAP et 2022 le site internet et sites AMAP et ferme au passif du bilan en subvention d'investissement, l'incidence sur le résultat 2025 est de 11 339€.

Métropole de Lyon
→ 36 500€ Subvention de fonctionnement - financés à 80%.

Ville de Lyon
→ 3 000€ pour la réalisation d'une vidéo "Qu'est ce qu'une AMAP ?"

Métropole de Saint-Etienne
→ 3 530€ Subvention de projets dont projection-débat (Film : Graine de vie) dans le cadre de le printemps de l'AP, événements dans le cadre d'AMAP en Fêtes (Rencontres régionales d'automne au Treuil), stage de 6 mois auprès des AMAP de St Etienne Métropole....

Autres

MSA 07-26-42

→ 4 000€ aide aux financements des contrats solidaires dans les AMAP (cofinancement de paniers et temps de travail)

Mutuelle de France Unie (Fondation privée)

→ 9 000 € aide aux financements des contrats solidaires dans les AMAP (cofinancement de paniers et temps de travail)

Projet TRAACT

→ 2 074€ le réseau AMAP AURA est partenaire du projet TRAACT (2022-2026) pour la réalisation du livret sur l'engagement citoyen.

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

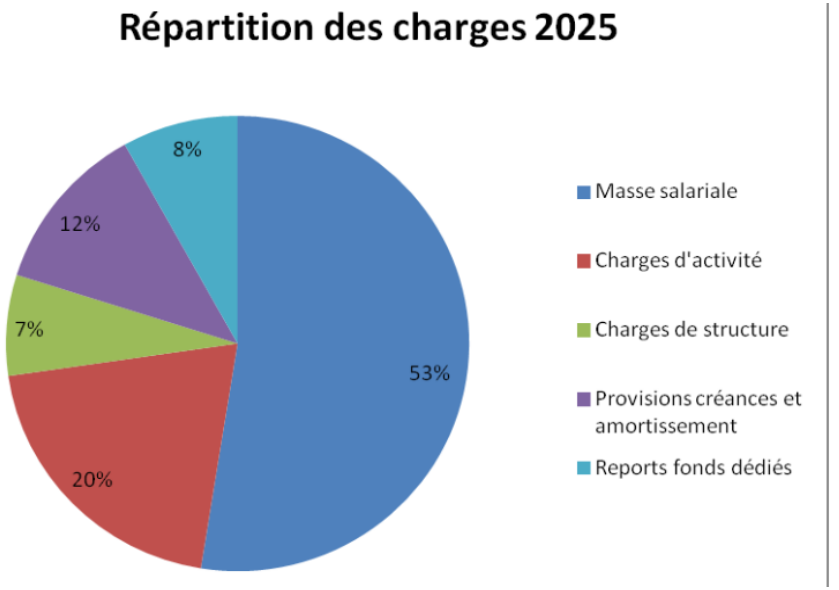
1 418€ dont reprise de la provision sur la créance ITAB 980€ (redressement judiciaire) et écarts sur AITA 2024 438€
Pour information, ces éléments étaient inscrits en résultat exceptionnel sur l'ancien plan comptable des associations

Utilisation des fonds dédiés

22 498€ Mouvement de l'année sur la gestion des fonds dédiés (DREETS)
Incidence sur le compte de résultat + 8 137€

LES CHARGES

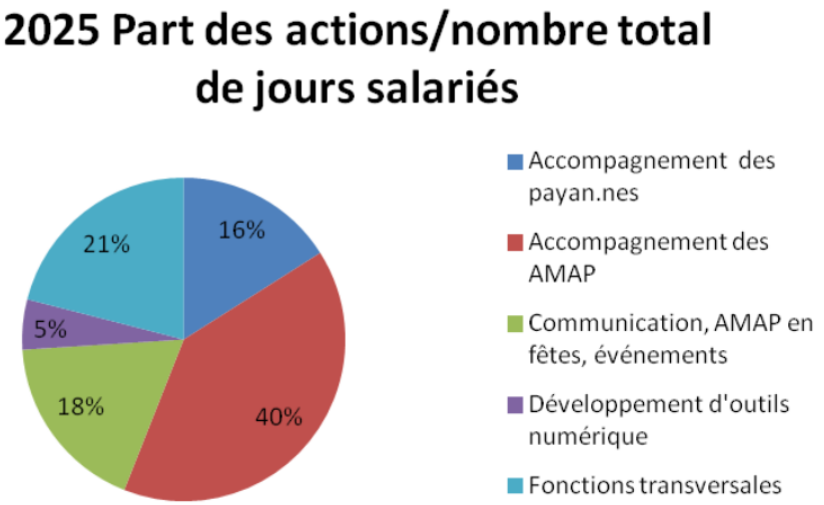
Les charges de l'exercice 2025 s'établissent à 367K€ contre 379K€ en 2024, soit 12K.



La masse salariale

Le Réseau AMAP AURA a fait le choix d'affilier ses salariées à la Convention Collective de la Confédération Paysanne.
En 2025, l'équipe salariée représente au total sur l'année 4.025 ETP (en 2024 = 4,11ETP).
En 2025, le réseau a une stagiaire : Mathilde DIAZ auprès des AMAP de St Etienne Métropole et les premiers pas sur la mesure d'impact des AMAP.
Auriane LEGENDRE a souhaité partir, elle a bénéficié d'une rupture conventionnelle (700€) et a été remplacée par Gaëlle CHIGNEC.
La masse salariale est de 193 k€ (2024 = 197€) .

La masse salariale est au service des actions du réseau et se répartit comme suit :



Les charges d'activités

Les charges d'activité représentent 74k€ en 2025 contre 68k€ en 2024.
Elles correspondent aux projets suivants :

- → 1 072€ Présence des AMAP sur des salons (Primevère et Tatou Juste)
- → 2 627€ Impression supports/brochures/banderoles AMAP en fêtes
- → 3 000€ Projet vidéo "Qu'est ce qu'une AMAP ?"
- → 3 567€ Frais de déplacements (permanentes, administrateur·rices, intervenant·es)
- → 3 238€ Assurance des AMAP
- → 6 000€ contribution aux projets inter-régionaux du MIRAMAP
- → 6 250€ Développement site Internet du réseau et AMAP et ferme (investissement)
- → 9 575€ Participations aux paniers solidaires
- → 26 740€ Développement clic'AMAP (investissement)

Les charges de structure

En 2025, les charges de structure sont de 26 265€ contre 23 075€ en 2024 et représentent principalement les loyers pour 8 479€ et le coût des cabinets de l'expert-comptable et Commissaire aux comptes pour 10 399€ avec une année exceptionnelle de double prestataires pour la clôture comptable (4 080€ - imprévu).

Amortissements et provisions

- Amortissement 2025 pour les investissements incorporelles (clic'AMAP et sites internets) : 43 170€
- Amortissement 2025 pour les investissements corporels : 1 053€

Report en fonds dédiés

- 14 361€ Report en fonds dédiés représentent la part du projet financé par la DREETS "Mieux manger pour tous" non utilisée sur 2025.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

La situation financière du réseau à la clôture des comptes en 2025 est positive de + 3 160€

Le résultat d'exploitation 2025 par rapport à 2024 n'est pas lisible par la révision du plan comptable des associations de 2025.

ÉLÉMENTS DE BILAN

ACTIF

Les immobilisations incorporelles portées au bilan sont clic'AMAP (depuis 2020) et site internet (2022) et sont amorties sur 5 ans.
Les immobilisations incorporelles incluent les frais de développement (prestations) et le temps de travail salarié associé à ces développements et sont couverts à 80% par des subventions publiques.
Au 31/12/2025, il est porté à l'actif du bilan un montant net de 124 545€ d'immobilisations incorporelles et au passif 112 148€ de subventions d'investissement.

Les immobilisations corporelles sont le coût des travaux d'isolation des bureaux du réseau réalisées en 2021, amorties sur 5 ans (702€).

Les immobilisations financières représentent les cautions des bureaux du réseau.

La trésorerie s'élève à 52 222 € au 31 décembre 2025.

Depuis 2021, toutes les prestations financées par des subventions publiques sont payées au 31/12 de l'année. Cette situation nécessite un fond de trésorerie important en fin d'année pour régler les factures associées aux projets alors que les soldes des subventions sont reçus dans les 3 à 6 mois qui suivent.
Au 31/12/2025, le réseau attend pour 97K€ de solde de subventions publiques.

PASSIF

Les Fonds Propres sont de 234 514€ incluant des subventions d'investissements (clic'AMAP et site internet).

Les fonds reportés et dédiés 14 361€ concernent la part de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" de la DREETS qui n'a pas été utilisée sur 2025 et donc reportée sur 2026.

Les dettes salariales et sociales au 31/12/2025 s'élèvent à 35 882€ dont les organismes sociaux 17 213€ et les salaires de décembre 2025 (8 674 versés le 1er du mois) et la provision pour congés payés (9 096€)

ÉLÉMENTS MARQUANTS DE 2026

SUR LE VOLET VIE ASSOCIATIVE

A l'AGE d'avril 2026 dans l'Ain sur la ferme "Le potager d'ouroux", de nouveaux statuts ont été votés.

Lors de l'élection des membres du bureau parmi les administrateur·ices, il y a eu un changement de membres au sein du pôle trésorerie. Jean-François COLIN n'a pas renouvelé son mandat, Raïssa BOSSI, trésorière depuis l'AG de 2025 a été rejointe par Charlie MORIZOT. Elles se sont réparties les missions de la gestion administrative et fiancière.
Le réseau AMAP AMAP remercie Jean-François COLIN d'avoir assuré une grande partie de ce mandat seul.

SUR LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

Arrivée de Pauline JULLIEN en avril 2026 pour remplacer Laure AMBIEHL qui a bénéficié d'une rupture conventionnelle conventionnelle (non provisionnée sur 2025).

Accueil de 2 stagiaires : Adèle OSSELIN et Mathilde BERNARD, l'une sur la mesure des impacts des AMAP (Ain) et l'autre sur un projet avec l'INRAE "quel rôle dans les représentations individuelles du système agricole et alimentaire ? "

SUR LE VOLET FINANCIER

La commission financière inscrite dans les nouveaux statuts est constituée. A date, elle s'est déjà réunie 4 fois.
Les premières missions ont été de :

- définir un outil d'aide à la décision pour répondre à des appels à projet,
- identifier des nouveaux acteurs mobilisables.

Financements acquis sur 2026 :

- La Région pour le fonctionnement et l'investissement
- La Métropole de Lyon
- Fin de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" 2023-2026 de la DREETS et dépôt d'un nouveau dossier pour 2026-2027
- AITA (sous forme de prestation de service pour le CELAVAR)
- UNMEASURED (sous forme de prestation de service pour l'INRAE)
- Fonds de dotation de Mutuelle de France unie
- Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)
- Suite du projet pluri-annuel TRAACT (sous forme de prestation de service pour l'INRAE)
- Suite du PNA pluri-annuel (sous forme de prestation de service pour le CELAVAR)

- COMPTE DE RESULTAT -

RESEAU AMAP AUVERGNE RHONE ALPES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	69 855	66 539
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	26 678	7 830
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	191 904	200 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	1 190	2 475
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	9 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 418	5 026
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	22 498	36 874
Autres produits	47 324	43 360
Total des produits d'exploitation (I)	**369 867**	**362 638**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	99 288	86 583
Aides financières	15 458	27 652
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires	139 015	143 270
Cotisations sociales	53 866	53 992
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 224	38 546
Dotations aux provisions		3 601
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	14 361	22 498
Autres charges	1 563	297
Total des charges d'exploitations (II)	**367 774**	**376 439**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**2 093**	**-13 801**

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

RESEAU AMAP AUVERGNE RHONE ALPES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 067	1 496
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	**1 067**	**1 496**
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		4
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)		**4**
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	**1 067**	**1 493**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**3 160**	**-12 309**
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		31 757
Charges Exceptionnelles (VI)		3 416
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**28 341**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	370 935	395 891
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	367 774	379 859
EXCEDENT OU DEFICIT	**3 160**	**16 032**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association



Réseau Amap
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

EN ADHÉRANT, VOUS FAITES VIVRE
LE RÉSEAU ET SES PROJETS

MERCI !

CES ACTIONS ONT ÉTÉ FINANCÉES EN PARTIE
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

VILLE DE LYON

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

MÉTROPOLE GRAND LYON

msa santé famille retraite services

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mutuelle de France Unie
Avant tout, solidaire !

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités